

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016 A 19h30 (Salle du Conseil)

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, M. Antony FRAUDEAU Mme Elise GIMENES, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : M. Jean-Luc CHATRY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Nythia FOISNET.

**Secrétaire de séance** : Mme

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux personnes présentes dans le public.

Mme est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 18 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

### ♦ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 :

- Décision du 10 octobre 2016 : signature avec l'entreprise ALTHEA GEO d'Antran, pour l'installation d'un piézomètre à l'ancienne décharge de « la Balatière », pour un montant de 2 820.00 € HT, soit 3 384.00 € TTC ;
- Décision du 25 octobre 2016 : signature avec l'entreprise Eaux de Vienne-SIVEER de Poitiers, pour le remplacement de trois tampons rue du Puits Grippon, pour un montant de 1 219.15 € HT, soit 1 462.98 € TTC.

## 1 - FINANCES

### ♦ Tarifs des services publics pour 2017

M. Patrick PEYROUX propose d'examiner et de délibérer sur les tarifs des services publics communaux pour l'année 2017.

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
	Délibération du 13/12/2011	Délibération du 12/11/2012	Délibération du 12/11/2013	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015	Projet de délibération du 15/11/2016
<b>MARCHE HEBDOMADAIRE</b>	€	€	€	€	€	€
Emplacement : ml hebdo	0,80	0,80	0,80	0,90	0,90	0,90
Emplacement : ml mensuel	2,30	2,30	2,30	2,50	2,50	2,50
Raccordement électrique hebdo	1,70	1,70	2,00	2,00	2,00	2,00
Raccordement élec mensuel	7,00	7,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Forfait grand véhicule	52,00	52,00	52,00	60,00	60,00	60,00
<b>EMPLACEMENT FORFAIT</b>	€	€	€	€	€	€
Cirques pour 24 h (1 jour)	55,00	55,00	55,00	60,00	60,00	60,00
Jours suivants	10,00	10,00	10,00	15,00	15,00	15,00
Forains (par jour et par manège)	25,00	25,00	25,00	30,00	30,00	30,00
<b>PHOTOCOPIES</b>	€	€	€	€	€	€
A4 de 1 à 10	0,35	0,35	0,40	0,40	0,40	0,40
A4 plus de 10	0,30	0,30	0,35	0,35	0,35	0,35
A4 recto-verso	0,40	0,40	0,45	0,45	0,45	0,45
A4 couleurs	0,50	0,50	0,60	0,60	0,60	0,60
1 photocopie A3=2 A4 NB	0,70	0,70	0,80	0,80	0,80	0,80
1 photocopie A3=2 A4 Couleurs					1,20	1,20
<b>EXTRAITS CADASTRAUX</b>	€	€	€	€	€	€
Plans	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Relevé de propriété	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
<b>TERRE VEGETALE</b>	€	€	€	€	€	€
1 m3 (livré à Vouillé)	11,00	11,00	15,00	15,00	15,00	15,00

SERVICES PUBLICS CIMETIERES	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
	Délibération du 13/12/2011	Délibération du 12/11/2012	Délibération du 12/11/2013	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015	Projet de délibération du 15/11/2016
<b>LA VIGNE PALLIAT</b>	€	€	€	€	€	€
<b>Concession</b>						
15 ans au plus	50,00	50,00	55,00	55,00	55,00	55,00
Trentenaire	100,00	100,00	110,00	110,00	110,00	110,00
Cinquantenaire	140,00	140,00	154,00	154,00	154,00	154,00
<b>Urne Funéraire</b>	€	€	€	€	€	€
Décennale	330,00	330,00	350,00	350,00	350,00	350,00
Trentenaire	660,00	660,00	700,00	700,00	700,00	700,00
<b>Cave Urne</b>						
15 ans au plus				200,00	200,00	200,00

Trentenaire				400,00	400,00	400,00
Cinquantenaire				600,00	600,00	600,00
<b>LE BOIS DU COLOMBIER</b>	€	€	€	€	€	€
<b>Concession</b>						
Trentenaire	100,00	100,00	110,00	110,00	110,00	110,00
Cinquantenaire	140,00	140,00	154,00	154,00	154,00	154,00
<b>Urne Funéraire</b>						
Décennale	330,00	330,00	350,00	350,00	350,00	350,00
Trentenaire	660,00	660,00	700,00	700,00	700,00	700,00

<b>SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE</b>	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
	<i>Délibération du 13/12/2011</i>	<i>Délibération du 13/11/2012</i>	<i>Délibération du 12/11/2013</i>	<i>Délibération du 18/11/2014</i>	<i>Délibération du 15/12/2015</i>	<i>Projet de délibération du 15/11/2016</i>
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	€	€	€	€	€	€
Associations de Vouillé	130,00	130,00	130,00	140,00	147,00	147,00
Particuliers de Vouillé	260,00	260,00	260,00	270,00	283,00	283,00
Associations/particuliers hors commune	290,00	290,00	290,00	350,00	367,00	367,00
Expositions à caractère commercial	290,00	290,00	290,00	300,00	315,00	315,00
Activité "Bourses" du CSC La Case Forfait	290,00	0,00	0,00	0,00	380,00	380,00
<b>Tarif jours suivants</b>	125,00	50%	50%	50%	50%	50%
Demi-journée du vendredi	50,00	50,00	50,00	50,00	52,00	52,00
Sonorisation	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00
Caution sonorisation obligatoire	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Caution salle obligatoire	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

<b>SALLE DE TRAVERSONNE</b>	€	€	€	€	€	€
<b>Associations de Vouillé</b>						
la journée du samedi au dimanche	0,00	0,00	0,00	30,00	31,00	31,00
la journée du lundi au vendredi	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Caution salle	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
<b>Particuliers de Vouillé</b>						
la journée	100,00	100,00	110,00	120,00	126,00	126,00
une demi-journée supplémentaire		20,00	20,00	20,00	21,00	21,00

Location pour le week-end (du vendredi 15h au dimanche 20h)						180,00
Caution salle	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
	<i>Délibération du 13/12/2011</i>	<i>Délibération du 13/11/2012</i>	<i>Délibération du 12/11/2013</i>	<i>Délibération du 18/11/2014</i>	<i>Délibération du 15/12/2015</i>	<i>Projet de délibération du 15/11/2016</i>
<b>SALLE DE LA GORANDE</b>	€	€	€	€	€	€
Associations de Vouillé	110,00	110,00	110,00	120,00	126,00	126,00
Particuliers de Vouillé	170,00	170,00	180,00	180,00	189,00	189,00
Associations/particuliers Hors commune	200,00	200,00	220,00	270,00	283,00	283,00
Expositions à caractère commercial	195,00	195,00	200,00	200,00	210,00	210,00
<b>Tarif jours suivants</b>	105,00	50%	50%	50%	50%	50%
Demi-journée du vendredi	30,00	30,00	30,00	30,00	31,00	31,00
Sonorisation	58,00	58,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Caution sonorisation	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
Caution salle	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

SERVICES PUBLICS, Equipements	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2016
	<i>Délibération du 13/12/2011</i>	<i>Délibération du 13/11/2012</i>	<i>Délibération du 12/11/2013</i>	<i>Délibération du 18/11/2014</i>	<i>Délibération du 15/12/2015</i>	<i>Projet de délibération du 15/11/2016</i>
<b>LOCATION MICRO AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS POUR DES MANIFESTATIONS PAYANTES</b> (priorité d'utilisation par la commune, délibération du 18/05/2009)	€	€	€	€	€	€
Micro et sonorisation	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Caution	500,00	500,00	500,00	250,00	250,00	250,00

SERVICES PUBLICS Gymnase des Maillots (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017
	<i>Délibération du 18/11/2014</i>	<i>Délibération du 15/12/2015</i>	<i>Projet de délibération du 15/11/2016</i>
<b>Communale</b>	€	€	€
Association communale (lundi au Vendredi)	gratuit	gratuit	gratuit
<b>Association sportive hors commune</b>	€	€	€
<b>La manifestation organisée est gratuite</b>			
Forfait une journée	150,00	150,00	150,00

Journée supplémentaire	75,00	75,00	75,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>La manifestation organisée est payante</b>			
Tarif manifestation	200,00	200,00	200,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Locations des salles</b>	€	€	€
Salle de convivialité n° 3 (16 personnes) Demi-journée	75,00	75,00	75,00
Salles n°1 et n° 2 (12 places) Demi-journée	75,00	75,00	75,00
Caution	250,00	250,00	250,00

MEDIATHEQUE, SERVICES PUBLICS	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2016
	Délibération du 13/11/2012	Délibération du 06/11/2013	Délibération du 18/03/2014	Délibération du 18/11/2014	Délibération du 15/12/2015	Projet de délibération du 15/11/2016
<b>LIVRES, REVUES et CD</b>	€	€	€	€	€	€
moins de 18 ans, <u>demandeurs d'emploi</u> , <u>bénéficiaires RSA</u> , <u>étudiants de la CDC</u> , <u>enfants scolarisé à Vouillé</u>	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
plus de 18 ans de la CDC, <u>personnes travaillant à Vouillé</u>	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
habitants hors CDC	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
vacanciers (tarif pour 21 jours)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
<b>VIDEOS</b>	€	€	€	€	€	€
moins de 18 ans, <u>demandeurs d'emploi</u> , <u>bénéficiaires RSA</u> , <u>étudiants de la CDC</u> , <u>enfants scolarisé à Vouillé</u>	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
plus de 18 ans de la CDC, <u>personnes travaillant à Vouillé</u>	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
habitants hors CDC	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
vacanciers (tarif pour 21 jours)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
<b>INTERNET se référer au règlement multimédia</b>	€	€	€	€	€	€
inscrits	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
non-inscrits	1 € / heure	1 € / heure	1 € / heure	1 € / heure	1 € / heure	1 € / heure
<b>REPROGRAPHIE</b>	€	€	€	€	€	€
A4 de 1 à 10	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
A4 plus de 10	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
A4 recto-verso	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
A4 couleurs	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60
1 photocopie A3 = 2 A4 NB	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
1 photocopie A3 = 2 A4 Couleurs					1,20	1,20

Camping	Tarifs 2013	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
	Délibération du 22/05/2012	Délibération du 30/04/2013	Délibération du 13/05/2014	Délibération du 14/04/2015	Délibération du 09/02/2016	Projet de délibération du 15/11/2016
	€	€	€	€	€	€
Campeurs	3,80	3,80	3,80	3,80	3,80	3,80
enfants jusqu'à 5 ans *	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Enfants de 6 à 16 ans **	2,00	2,00	2,00	2,00	3,00	3,00
Emplacement + véhicule	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Branchement électrique	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Garage mort	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Famille nombreuse Adulte	2,00	2,00	2,00	2,00	2,50	2,50
<b>Bloc de glace</b>	€	€	€	€		€
Fourniture d'1 bouteille de 1,5 l	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
<b>Lave-Linge</b>	€	€	€	€		€
Tarif	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
<b>Taxe de séjour (reversée à la CDC)</b>	€	€	€	€		€
Tarif	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20

\* enfant jusqu'à 2 ans jusqu'en 2015

\*\* enfant de 3 à 7 ans jusqu'en 2015

Piscine	Couleur des tickets	Tarifs 2016	Tarifs 2017
		Délibération du 09/02/2016	Projet de délibération du 15/11/2016
<b>Tarifs</b>		€	€
Plein tarif	Vert	2,50	2,50
Carnet de 10 tickets plein tarif	Blanc	20,00	20,00
<b>Tarifs réduits</b>	€	€	€
Tarif réduit	Bleu	1,50	1,50
Carnet de 10 tickets tarif réduit	Parme	10,00	10,00
<b>Gratuité pour :</b>			
Campeurs munis du justificatif (gratuité effective le lendemain de l'arrivée) Pour les enfants de moins de 6 ans			
<b>Tarifs réduits :</b>			
sur présentation de justificatif : enfants de 6 à 16 ans, famille nombreuse, sans emploi, étudiants, handicapés, + de 60 ans			
<b>Validité des tickets :</b>			
Tickets valables d'une année sur l'autre			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des services publics pour 2017, tels que présentés ci-dessus,

- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer toute convention ou tout document relatif à ce dossier.

## **2 - PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT**

- **Transfert de la compétence assainissement à Eaux de Vienne - SIVEER**

M. François NGUYEN LA rappelle au Conseil Municipal que la commune de Vouillé est adhérente au syndicat Eaux de Vienne-Siveer et qu'elle lui a transféré progressivement l'exploitation de son assainissement, depuis 1990 :

- Station d'épuration et postes de relèvement en 1990
- Evacuation des boues en 1999
- Gestion des usagers au 1<sup>er</sup> mars 2008
- Entretien des réseaux au 1<sup>e</sup> janvier 2013

Afin de permettre une gestion globale et efficace des compétences eau potable et assainissement, M. Le Maire a sollicité le syndicat pour étudier les conditions d'un transfert intégral de la compétence assainissement, étant précisé que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, prévoit le transfert à l'intercommunalité, de la compétence Eau et Assainissement, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il ressort de ces études qu'il serait opportun pour la commune d'opter pour le transfert de la compétence assainissement dans sa globalité, à savoir la maîtrise d'ouvrage (investissement et exploitation) pour anticiper les préconisations de la loi NOTRe.

L'étude prospective des tarifs réalisée par les services du syndicat prenant en compte les investissements préconisés par l'étude diagnostic, démontre que la redevance d'assainissement facturée aux usagers devrait évoluer de façon modérée dans les prochaines années.

D'autre part, ce transfert de compétence se réaliserait sans transfert de personnel de la commune vers le syndicat.

En conséquence, il conviendrait d'opérer le transfert intégral de la compétence assainissement au syndicat Eaux de Vienne - Siveer qui assurerait en lieu et place de la commune de Vouillé, la maîtrise d'ouvrage des réseaux et ouvrages d'exploitation, ainsi que l'organisation du service selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du CGCT.

Il est précisé par ailleurs que, conformément à l'article L 2224-10 du CGCT, le Schéma Directeur de l'Assainissement est en cours d'élaboration et qu'il sera, après enquête publique, approuvé conjointement par le Syndicat Eaux de Vienne -Siveer et la Commune de Vouillé.

Il est rappelé que la compétence assainissement est gérée actuellement par la commune à travers un budget annexe. En cas de transfert intégral de la compétence « assainissement », les résultats de clôture de l'exercice 2016 de ce budget annexe seraient transférés au syndicat Eaux de Vienne - SIVEER, après le vote du Compte Administratif 2016 par le Conseil Municipal.

Il est noté que enfin que la Commission « Bâtiments, Voirie, Assainissement », lors de sa réunion du 20 octobre 2016, s'est prononcée favorablement sur ce transfert, qui concourt à une gestion efficace du patrimoine transféré et à la satisfaction des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer sur le transfert intégral de la compétence assainissement (exploitation et investissement) au syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1er Janvier 2017. Ce transfert se traduira par un transfert direct et intégral au bénéfice du syndicat, des actifs et passifs du budget annexe « assainissement », constatés à l'issue de la gestion 2016, dont notamment les résultats budgétaires cumulés, les restes à payer.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à cette affaire.

- **Vente de l'immeuble sis 16 rue Gambetta**

M. François NGUYEN LA II est rappelé que l'immeuble sis 16 rue Gambetta appartient au domaine privé communal depuis 2006.

Cet immeuble ancien est peu propice à la réalisation d'un projet d'intérêt public. C'est pourquoi, il est proposé de le mettre en vente.

Les estimations de la valeur vénale du bien, établies par le service des Domaines, se sont élevées à hauteur de 120 000 € en 2012 et 178 000 € en 2016 (avis N°2016-294V0437 du 2 août 2016).

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers établis avant la vente (amiante) et l'état actuel du bâti,

Considérant l'absence de projet d'intérêt public,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2016 qui valide la mise en vente de cet immeuble,

Il est proposé de vendre l'immeuble 16, rue Gambetta situé sur la parcelle AD 2016 (Surface cadastrale de 371 m<sup>2</sup> en zone U ; Surface bâtie de 221 m<sup>2</sup> - 11 pièces, cave, garage et grenier), au prix de 120 000 € (hors frais de notaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De se prononcer sur la mise en vente de l'immeuble sis 16 rue Gambetta à Vouillé, au prix de 120 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à cette affaire.

### **3 - ENVIRONNEMENT**

- ◆ **Avis du Conseil Municipal de Vouillé sur le projet de parc éolien à Benassay et Lavausseau**

M. Jacques DESCHAMPS rappelle que, par arrêté en date du 29 septembre 2016, Madame la Préfète a lancé une enquête publique ouverte du lundi 14 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus, sur le dossier de demande d'autorisation déposé par la société Lavausseau Energies dont le siège est situé 213 Cours Victor Hugo, 33323 Bègles Cedex, en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Benassay et Lavausseau.

Ce projet porte sur l'implantation de cinq éoliennes : trois sur la commune de Lavausseau et deux sur la commune de Benassay, ainsi que d'un poste de livraison électrique.



La commune de Vouillé se trouvant dans un rayon de 6 kms autour de l'installation, l'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce projet.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération, a été adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis sur le projet de parc éolien sur les communes de Benassay et Lavausseau,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à cette affaire.

#### **4 - INTERCOMMUNALITE**

##### **◆ Conférence des Maires du Neuvilleois, du Mirebalais et du Vouglaisien du 24 octobre 2016**

M. le Maire

##### **• Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement**

M. François NGUYEN LA rappelle que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement, a été transmis à tous les conseillers. Il en donne les principaux éléments :

- 3315 habitants desservis par l'assainissement collectif (3254 fin 2014)
- 1507 abonnés (1479 fin 2014) +1,9%
- 160 838 M3 facturés contre 136 236 M3 + 18,1 %
- 13 km de réseau unitaire
- 19 km de réseaux séparatifs
- 10 ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie
- 4 stations de traitement des eaux usées : Bourg (4500 Equivalent Habitant), Charbonneau (100 EH), Traversonne (200 EH) et Les Essarts (250 EH)
- 40,98 tonnes de boues produites à la station (dont 37,5 évacuées)
- Tarifs
  - Abonnement inchangé = 45,50 €
  - Tarif au M3 = 1,05 € /M3 (1 € en 2014)
  - Taxe de modernisation des réseaux = 0,18 €/M3 (0,19 en 2014)
- Facture type de 120 M3
  - Augmentation du prix de 2,5 % = 212,41 € (207,13 €)
- Indicateur de connaissance des réseaux = 80/120
- Conformité de la collecte des effluents et des stations (erreur d'EDV dans le tableau envoyé)
- Réalisé en 2015 : assainissement de Vert Village, fin du diagnostic sur les réseaux, début des travaux du Gué Rochelin
- Améliorations à apporter pour 2016
  - Ouvrages : station du Bourg, postes de relèvement (Blondin, Gorande, Gadiot, Super U)
  - Réseaux : Gué Rochelin et Bois Merlot ; Cité de Beausoleil ; Tour du Poêle ; chemisage (non réalisé)

##### **◆ Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable**

M. Philippe PATEY présente les principales informations contenues dans le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, réalisé par Eaux de Vienne :

## **5 - POINTS DIVERS**

### **♦ Modification de la composition des commissions communales**

M. le Maire expose que, suite à la démission de Madame Chrystell LAMOTHE et au souhait de Madame Nythia FOISNET d'intégrer la commission « Vie scolaire », il convient de modifier la composition des commissions municipales.

Il rappelle la composition de ces commissions :

#### Commission Vie Commerciale et Artisanale

Eric MARTIN, Christophe MERIEL-BUSSY, Christophe DELAVault, Elise GIMENES, Sandrine MORIN, Benoît COQUELET

#### Commission Vie locale et Tourisme

Eric MARTIN, Christophe MERIEL-BUSSY, Séverine LAFLEUR, Nythia FOISNET, Yannick QUINTARD, Régis JOFRION

#### Commission Vie Scolaire

Eric MARTIN, Dany BONNIN, Jean-Luc CHATRY, Béatrice FLEURY, Pierre BAZIN, Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Bernard PIERRE-EUGENE, Fabienne FAZILLEAU, Sophie BEULET-MARTIN Nythia FOISNET, ~~Chrystell LAMOTHE,~~

#### Commission Ressources Humaines

Eric MARTIN, Dany BONNIN, Christophe DELAVault, Pierre BAZIN, Béatrice FLEURY, Elise GIMENES, Fabienne FAZILLEAU, Bernard PIERRE-EUGENE, François NGUYEN LA, Christophe MERIEL-BUSSY

#### Commission Finances

Eric MARTIN, Patrick PEYROUX, Jean-Luc CHATRY, Jacques DESCHAMPS, Christophe MERIEL-BUSSY, François NGUYEN LA, Philippe PATEY

#### Commission Affaires Sociales

Eric MARTIN, Patrick PEYROUX, Pierre BAZIN, Malika BENHIDA, Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Nythia FOISNET, Sophie BEULET-MARTIN, Sandrine MORIN, Régis JOFRION, Fabienne FAZILLEAU

#### Commission Patrimoine bâti, Voirie et Assainissement

Eric MARTIN, François NGUYEN LA, Christophe DELAVault, Antony FRAUDEAU, Marie-Laure CAPILLON, Valérie POIGNANT, Yannick QUINTARD, Patrick PEYROUX, Bernard PIERRE-EUGENE, Béatrice FLEURY

#### Commission Aménagement du Territoire

Eric MARTIN, François NGUYEN LA, Antony FRAUDEAU, Christophe MERIEL-BUSSY, Marie-Laure CAPILLON, Philippe PATEY, Bernard PIERRE-EUGENE, Benoît COQUELET

#### Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative

Eric MARTIN, Jean-Luc CHATRY, Malika BENHIDA, Pierre BAZIN, Béatrice FLEURY, Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Christophe DELAVault, Dany BONNIN, Sophie BEULET-MARTIN,

Nythia FOISNET,

Commission Cadre de Vie

Eric MARTIN, Marie-Laure CAPILLON, Yannick QUINTARD, Régis JOFRION, Jean-Luc CHATRY, Séverine LAFLEUR, Valérie POIGNANT, Philippe PATEY, Sandrine MORIN, Bernard PIERRE-EUGENE

Commission Vie Culturelle

Eric MARTIN, Valérie POIGNANT, Elise GIMENES, Patrick PEYROUX, Sandrine MORIN, Marie-Laure CAPILLON, ~~Christelle~~ LAMOTHE

Commission d'appel d'offres

Président : Eric MARTIN

Membres titulaires : Philippe PATEY, François NGUYEN LA, Patrick PEYROUX, Bernard PIERRE-EUGENE, Jean-Luc CHATRY

Membres Suppléants : Antony FRAUDEAU, Marie-Laure CAPILLON, Christophe MERIEL-BUSSY, Christophe DELAVALT, Valérie POIGNANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle composition des commissions telle que présentée ci-dessus

◆ **Plantation de l'arbre de la paix à la Gorande le 25 novembre 2016 à 14 h 30**

Mme Marie-Laure CAPILLON indique qu'un arbre de la paix sera planté dans le Parc de la Gorande le 25 novembre à 14 h 30, en partenariat avec l'association « A l'aube de l'Europe ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mardi 13 décembre à 19h30**.

La séance est levée à 21h.